

# Réalisations sociales- démocrates des gouvernements du Parti Québécois

1976-1985

1994-2003



## Avant-propos

Le soir du 15 novembre 1976, le Parti Québécois obtenait le pouvoir pour la première fois; depuis lors, quinze années de gouvernance se sont écoulées. Quinze années à réformer ce qui devait être changé, quinze années à développer nos acquis sociaux et à porter haut le flambeau de la souveraineté.

Le gouvernement du Parti Québécois a adopté des lois marquantes pour la nation québécoise. Il fut et il demeure l'un des grands vecteurs de changement de notre société : que l'on pense à la Loi régissant le financement des partis politiques, à la création de la CSST, à la Loi 101, à la Loi sur l'assurance-automobile, à la Loi anti-briseurs de grève, à la création de la Régie du logement, à la Loi sur la protection du consommateur, à la création du ministère de l'Environnement - et à bien d'autres réalisations, peut-être moins spectaculaires, mais tout aussi importantes. Le Québec est aujourd'hui ce qu'il est parce que le Parti Québécois a osé; il a osé réaliser le déficit zéro et le virage ambulatoire, il a osé réformer l'éducation et adopter la Loi sur l'équité salariale. Autrement dit, le gouvernement du Parti Québécois a osé conjuguer le développement économique et le progrès social. De tout cela, nous pouvons retirer une grande fierté.

C'est l'ensemble de ces réalisations qui se retrouvent dans le présent document. La première partie rappelle les grandes lois qui furent adoptées entre 1976 et 1985 par le gouvernement du Parti Québécois. La deuxième section est un tour d'horizon des mesures mises de l'avant par ce même gouvernement depuis 1994.

Bonne lecture !

# TABLE DES MATIÈRES

<b>PREMIÈRE PARTIE 1976 -1985</b>	<b>4</b>
<i>Démocratie</i>	<b>5</b>
<i>Société</i>	<b>7</b>
<i>Travail</i>	<b>10</b>
<i>Territoire</i>	<b>11</b>
<b>DEUXIÈME PARTIE 1994 - 2003</b>	<b>12</b>
<i>La lutte contre la pauvreté</i>	<b>13</b>
<i>Création d'emplois</i>	<b>16</b>
<i>Baisses d'impôt</i>	<b>17</b>
<i>Santé</i>	<b>18</b>
<i>Famille</i>	<b>20</b>
<i>Le déficit zéro</i>	<b>21</b>
<i>Les jeunes</i>	<b>22</b>
<i>Les aînés</i>	<b>25</b>
<i>Les femmes</i>	<b>27</b>
<i>Développement des régions</i>	<b>29</b>
<i>Développement durable</i>	<b>31</b>
<i>Culture et fiscalité</i>	<b>33</b>

## ***PREMIÈRE PARTIE 1976 -1985***

# Démocratie

## **Loi régissant le financement des partis politiques (loi 2)**

√ Adoptée le 26 août 1977.

En adoptant cette loi, le gouvernement du Parti Québécois met fin aux caisses électorales occultes afin de réduire l'influence des groupes d'intérêts sur les partis politiques. Cette loi traduit un assainissement de nos mœurs électorales qui contribue au progrès réel de la démocratie et revalorise nos institutions politiques. La loi 2 réserve uniquement aux électeurs le droit de verser des souscriptions aux partis politiques, oblige la divulgation des dons de 100 \$ et plus et plafonne les contributions annuelles à 3000 \$ par électeur.

## **Loi sur les consultations populaires (loi 92)**

√ Adoptée le 23 juin 1978;  
√ Le PLQ a voté contre cette loi.

Le gouvernement du Parti Québécois instaure un mécanisme de consultation populaire qui permet aux électeurs et électrices de participer aux grandes décisions de l'État. Il s'agit de consulter la population par référendum soit sur une question approuvée par l'Assemblée nationale, soit sur un projet de loi adopté par l'Assemblée nationale et comportant une disposition stipulant qu'il doit être soumis à la population avant sa sanction.

## **Loi électorale (loi 19)**

√ Adoptée le 20 décembre 1984.

La nouvelle loi électorale apporte des améliorations majeures au mode de scrutin afin que celui-ci représente plus fidèlement la volonté des électeurs et électrices. Elle uniformise la loi électorale en intégrant en un seul texte la loi électorale, la loi sur les listes électorales et la loi sur le financement des partis politiques.

## **Loi sur l'accès à l'information (loi 65)**

√ Adoptée le 23 juin 1982.

Le gouvernement du Parti Québécois établit pour la première fois les divers mécanismes d'accès à l'information gouvernementale et, par la même occasion, voit à la protection des renseignements personnels détenus par l'État.

√ Adoptée le  
8 juin 1978.

### **Loi sur le recours collectif (loi 39)**

Cette loi permet à une personne d'avoir recours aux tribunaux, non seulement pour elle-même, mais également pour un groupe ayant pu subir les mêmes préjudices qu'elle. Lorsqu'un jugement sera rendu, toutes les personnes ne s'étant pas exclues du groupe se prévalant du recours collectif seront liées par le jugement. Cette loi a notamment eu comme effet de prévenir ou de freiner certaines pratiques commerciales douteuses.

## Société



### **Charte de la Langue française (loi 101)**

- √ Adoptée le 26 août 1977;
- √ Le PLQ a voté contre cette loi.

Par l'adoption de la loi 101, le gouvernement du Parti Québécois reconnaît la volonté des citoyennes et citoyens d'assurer la qualité et le rayonnement de la langue française. Il est donc résolu à faire du français la langue de l'État et de la loi aussi bien que la langue normale et habituelle du travail, de l'enseignement, des communications, du commerce et des affaires. Le gouvernement du Parti Québécois entend poursuivre cet objectif dans un esprit de justice et d'ouverture, dans le respect des institutions de la communauté québécoise d'expression anglaise et celui des minorités ethniques dont il reconnaît l'apport précieux au développement du Québec.

### **Loi constituant la Régie de l'assurance automobile du Québec (Loi 49)**

- √ Adoptée le 26 août 1977;
- √ Le PLQ a voté contre cette loi.

En créant la Régie de l'assurance automobile du Québec, le gouvernement du Parti Québécois instaure un régime d'indemnisation universel pour les personnes lésées en raison d'un dommage corporel causé par une automobile. La Régie est également pourvue d'un fonds d'indemnisation qui prend en charge les personnes lésées, peu importe leur responsabilité.

### **Régie du logement (loi 107)**

- √ Adoptée le 6 novembre 1979.

Cette Régie s'occupe de tous les problèmes entourant les relations entre propriétaires et locataires, en tentant de concilier un équilibre entre le droit de propriété privée et le droit au maintien dans son logement. La Régie fixe les droits et obligations de chacune des parties liées par le principe d'un bail de format uniforme. La Régie comporte différentes possibilités de recours, tout en favorisant la conclusion d'entente à l'amiable.

### **Régime d'épargne-actions (loi 8)**

√ Adoptée le 20  
Juin 1979.

Le régime d'épargne-actions permet aux contribuables de déduire de leur revenu imposable le coût de certaines actions d'entreprises québécoises. Ce faisant, le RÉA permet aux Québécoises et Québécois de devenir propriétaires de leurs industries et contribue au développement économique du Québec.

### **Loi sur la protection de la jeunesse (loi 24)**

√ Adoptée le  
19 décembre 1977.

Le gouvernement du Parti Québécois donne aux jeunes les mêmes garanties de procédures équitables dont jouissent les adultes qui sont traduits devant la Cour des Sessions de la paix. Le principe de maintien de l'enfant au sein de son milieu familial est établi. Un jeune aura désormais le droit d'être représenté par un avocat. Aucun jeune de moins de 18 ans ne pourra plus être détenu en prison.

### **Loi sur la protection du consommateur (loi 72)**

√ Adoptée le  
22 décembre 1976;  
√ Le PLQ a voté  
contre cette loi.

La nouvelle loi sur la protection du consommateur protège le citoyen en redéterminant l'équilibre entre, d'une part, les consommateurs et d'autre part, la puissance des moyens publicitaires et commerciaux des commerçants. L'Office de protection des droits du consommateur informe depuis les Québécoises et Québécois, afin de les aider à mieux consommer par l'achat de produits de qualité que l'Office recommande.

### **Création d'un service de perception des pensions alimentaires (Loi 183)**

√ Adoptée le  
18 juin  
1980.

Cette loi a grandement amélioré la perception des pensions alimentaires puisque de nombreux bénéficiaires éprouvaient de la difficulté à percevoir leur dû. La loi 183 permet ainsi de retracer plus facilement les débiteurs de pensions qui refusent de s'acquitter de leurs obligations. Qui plus est, le service de perception procède à une indexation obligatoire des pensions alimentaires au coût de la vie.



√ Adoptée le  
23 juin 1978.

### **Loi créant l'Office des personnes handicapées (loi 9)**

En adoptant la loi 9, le gouvernement du Parti Québécois .élabore et met en place des services qui assurent l'exercice des droits des personnes handicapées, L'Office doit favoriser la coordination et la promotion des services répondant aux besoins des personnes handicapées.

### **Loi sur les services de garde (loi 77)**

√ Adoptée le  
21 décembre 1979;  
√ Le PLQ a voté  
contre cette loi.

En adoptant la loi 77, le gouvernement du Parti Québécois crée l'Office des services de garde et diversifie les ressources de garde. Ce faisant, il assure aux enfants du Québec un accès à des services de qualité et adaptés à leurs besoins. Il aide par le fait même les femmes et hommes qui travaillent et qui doivent faire garder leurs enfants.

# Travail

## **Loi anti-scab (loi 45)**

√ Adoptée le  
22 décembre 1977;

√ Le PLQ a voté  
contre cette loi.

L'une des lois les plus progressistes en Amérique du Nord vise à éliminer l'embauche de briseurs de grève, qui entraîne généralement l'éclatement de la violence. Elle tend à rétablir l'équilibre du rapport de force entre le patronat et le syndicat, en accélérant le règlement des conflits de travail par une amélioration des mécanismes de conciliation.

## **Loi sur la santé et la sécurité du travail (loi 17)**

√ Adoptée le  
21 décembre 1979;

√ Le PLQ a voté  
contre cette loi.

Cette loi a innové en créant un organisme tripartite (gouvernement, syndicat, patronat), la Commission de santé et de sécurité du travail. La CSST est responsable de l'ensemble du régime de santé et de sécurité des travailleurs qui vise à améliorer les conditions de santé et de sécurité dans les milieux de travail par ses priorités en matière de prévention et d'inspection, mais également en assumant un programme d'aide financière aux victimes d'accidents de travail ou de maladies professionnelles. Cette Commission a permis d'en arriver non seulement à une protection accrue des travailleurs accidentés, mais a également amélioré les conditions de santé et de sécurité dans les milieux de travail.

## **Loi fixant les normes minimales du travail (loi 126)**

√ Adoptée le  
22 juin  
1979.

Afin d'assurer aux salariées et salariés non syndiqués des conditions de travail décentes, le gouvernement du Parti Québécois remplace la loi du salaire minimum par une loi qui institue la Commission des normes de travail. Celle-ci verra dorénavant à l'application de lois concernant, entre autres :

- le salaire minimum;
- la durée de travail;
- les jours fériés, chômés et payés;
- les congés annuels payés.

## Territoire



### **Loi sur la protection du territoire agricole (loi 90)**

- √ Adoptée le 9 novembre 1978;
- √ Le PLQ a voté contre cette loi.

Le gouvernement du Parti Québécois met fin à la dilapidation des terres agricoles qui se faisait au profit de la spéculation foncière et de l'extension anarchique des municipalités. La protection des terres zonées agricoles a favorisé le développement de l'agriculture.

### **Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (loi 125)**

- √ Adoptée le 21 novembre 1979.

Cette loi a pour objet d'établir le cadre d'élaboration et l'application des règles relatives à l'aménagement du territoire. La loi 125 prévoit qu'une municipalité régionale de comté doit adopter un schéma d'aménagement portant notamment sur les grandes orientations de l'aménagement du territoire. Des mécanismes de consultation de la population sont prévus à différents stades de l'élaboration du schéma d'aménagement. La municipalité régionale de comté est tenue de réviser son schéma à tous les cinq ans. En adoptant la loi 125, le gouvernement du Parti Québécois s'assure d'un développement harmonieux et démocratique de l'ensemble des municipalités du territoire.

### **Création du ministère de l'Environnement (Loi 50)**

- √ Adoptée le 12 novembre 1979.

En créant le ministère de l'Environnement, le gouvernement du Parti Québécois regroupe sous un seul organisme l'administration des lois touchant la qualité de l'environnement, le régime des eaux, la protection des forêts et des réserves écologiques. Il donne ainsi naissance à un véritable responsable de l'environnement au Québec.

## ***DEUXIÈME PARTIE 1994 - 2003***

# La lutte contre la pauvreté

## Synthèse

- √ Depuis 1994, hausse de 1.30 \$ du salaire minimum, soit 21,7 % d'augmentation.
- √ Instauration de la clause d'appauvrissement zéro pour les personnes n'ayant pas accès au marché du travail.
- √ Indexation annuelle des prestations de sécurité du revenu pour les individus ayant de sérieuses contraintes au travail et gratuité de leur assurance-médicaments.
- √ Diminution de 32 % du fardeau fiscal des familles monoparentales à faible revenu.
- √ Adoption de la Loi sur le soutien du revenu.
- √ Adoption de la Loi visant à lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale
- √ Abolition de la pénalité pour le partage du logement et abolition du test du logement.
- √ Mise en place de divers programmes de sécurité alimentaire.
- √ Création du Fonds spécial de lutte contre la pauvreté par la réinsertion au travail.

Dès le Sommet socio-économique de 1996, le gouvernement du Parti Québécois a pris l'engagement de l'appauvrissement zéro pour les personnes les plus démunies de notre société, à savoir celles qui, en raison de contraintes sérieuses, ne peuvent réintégrer le marché du travail. D'aucune façon, l'élimination du déficit en quatre ans ne devait avoir d'impact sur ces quelque 100 000 ménages québécois. **L'engagement a été intégralement respecté, notamment par l'indexation de leurs prestations<sup>1</sup>. Ces prestataires jouissent en outre de la gratuité du régime d'assurance-médicaments** (122 000 individus). En ce qui concerne les prestataires aptes au travail, leur prestation a augmenté de 2,5 % en juin 2001.

Pour le gouvernement du Parti Québécois, le régime fiscal se doit d'être particulièrement avantageux à l'endroit des plus démunis. En ce sens, **le fardeau fiscal des familles monoparentales (un seul enfant) ayant un revenu maximum de 30 000 \$ a diminué de 32%<sup>2</sup>. Il en est de même pour les personnes seules ne gagnant pas plus de 30 000 \$ : leur impôt a été réduit de 17 %<sup>3</sup>**. Rappelons également que 160 000 contribuables à faible revenu ne payent plus d'impôt.

De plus, le gouvernement du Parti Québécois, avec les partenaires du Sommet socio-économique de l'automne 1996, a créé **un Fonds spécial de lutte contre la pauvreté par la réinsertion au travail**. Ce fonds de 250 millions \$ permet d'appuyer des projets prometteurs qui n'auraient pu être soutenus par d'autres programmes gouvernementaux. Plus de **30,000 personnes** accédaient à un emploi ou suivaient un stage menant à un emploi grâce à cette mesure.

Par ailleurs, le gouvernement du Parti Québécois annonçait en février 2003 une sixième hausse en neuf ans du salaire minimum. Celui-ci s'établit désormais à 7.30 \$ l'heure. **Depuis 1994, le salaire minimum a augmenté de 1.30 \$. Il s'agit d'une hausse de 21,7 %.**

<sup>1</sup> En effet, le gouvernement du Parti Québécois procède à l'ajustement de ces dernières aux 1<sup>er</sup> janvier de chaque année en fonction de l'augmentation du coût de la vie.

<sup>2</sup> En 2002, cette diminution avoisinera les 45 %.

<sup>3</sup> En 2002, cette réduction sera de 24 %.

√ Injection en septembre 2001 de 50 millions \$ supplémentaires afin de soutenir l'action communautaire.

**Lors du budget 2001-2002, le gouvernement du Parti Québécois a alloué 815 millions \$ à la lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale.** Un nouveau programme - Action emploi - a aussi été mis sur pied pour favoriser le retour au travail de ceux qui bénéficient de l'aide sociale depuis plus de trois ans.

**De manière identique, le gouvernement du Parti Québécois a augmenté de façon constante sa contribution financière aux organismes communautaires : entre 1995 et 2001, cette contribution est passée de 237 millions \$ à 471 millions \$ annuellement. En septembre 2001, le gouvernement du Parti Québécois injectait 50 millions \$ supplémentaires sur trois ans afin de soutenir encore plus efficacement l'action communautaire.**

Le gouvernement du Parti Québécois a de même adopté plusieurs mesures visant spécifiquement à soutenir, au niveau alimentaire, les ménages éprouvant de graves difficultés financières. En 2001, **21 millions \$ ont été octroyés afin d'offrir une aide alimentaire dans les écoles plus défavorisées.** Cela s'ajoute aux 3,8 millions \$ alloués au Club des petits déjeuners et aux 10 millions \$ pour la mise en œuvre d'un programme de sécurité alimentaire (cuisines collectives et coopératives alimentaires).

De manière plus générale, depuis 1994, le gouvernement du Parti Québécois a procédé à la mise en place de diverses mesures visant à combattre directement la pauvreté et l'exclusion :

- **soutien accru au développement des entreprises de l'économie sociale;**
- **création du Fonds jeunesse dédié au soutien d'initiatives visant l'insertion sociale,** communautaire, culturelle et professionnelle des jeunes de 15 à 29 ans;
- **création du Fonds de lutte contre la pauvreté** par la réinsertion au travail, qui vise l'intégration à l'emploi des personnes économiquement les plus démunies;
- mise en œuvre de plusieurs projets qui visent à **améliorer l'encadrement des jeunes du premier cycle du primaire et du préscolaire dans les quartiers défavorisés;**

- création de **programmes de soutien en matière de santé et de services sociaux ou éducatifs destinés aux jeunes parents** en situation de pauvreté et de vulnérabilité.
- plus de **3000 unités de supplément au loyer** ont été ajoutées au Programme Accès Logis.
- **maintien de l'échelle de loyer de HLM à 25%** du revenu des locataires.

Toutes ces mesures s'ajoutent à celles précédemment énumérées : loi sur le soutien du revenu, nouveau régime d'allocation familiale, implantation des services de garde éducatifs à contribution réduite, régime de perception automatique des pensions alimentaires, nouveau régime d'assurance-médicaments jumelant une couverture de base pour les personnes les plus démunies...

## Création d'emplois

### Synthèse

√ Un taux de chômage à la baisse : 12,3 % en 1994 à 8,6% en 2002.

√ Depuis 1994, le gouvernement du Parti Québécois a créé 500 000 emplois.

√ Depuis 1994, 245 000 prestataires de la sécurité du revenu ont quitté l'aide sociale, ce qui représente une baisse de 30%

√ Formation professionnelle : maintien de la Loi du 1%.

Depuis que le Parti Québécois forme le gouvernement, la situation de l'emploi s'est nettement améliorée au Québec. **Le taux de chômage a grandement diminué, passant de 12,3 % en 1994 à 8,6 % en 2002** (le plus bas niveau depuis 1975).

Ainsi, en 1999, plus de 76 000 emplois ont été créés, dont près de 40 % ont profité à des jeunes de 15 à 24 ans. En 2000, cette croissance se maintenait avec un peu plus de 80 000 nouveaux emplois. En 2002, ce sont plus de 118,000 emplois créés, la meilleure performance depuis 1973. En d'autres mots, **il s'est créé depuis 1994 quelque 500 000 emplois**. Sous les libéraux, entre 1989 et 1994, il ne s'était créé aucun emploi !

Tout cela résulte de mesures adoptées par le gouvernement du Parti Québécois. Par exemple, lors du budget 2001-2002, la ministre d'État à l'Économie et aux Finances annonçait l'octroi à Emploi-Québec d'une enveloppe de 717 millions \$ afin que des milliers d'individus puissent intégrer le marché du travail. **Les mesures adoptées en ce sens par le gouvernement du Parti Québécois ont porté fruit puisque 245 000 prestataires de la sécurité du revenu, dont 100,000 enfants, ont quitté l'aide sociale depuis 1994.**

Toutes ces données montrent bien que le gouvernement du Parti Québécois se devait de regrouper sous un même toit tous les services qui visent la réintégration du marché du travail. En implantant **153 Centres locaux d'emploi (CLE) dans 17 régions**, le gouvernement a pu répondre aux besoins de tous ceux qui cherchent un emploi (chômeurs récents, assistés sociaux, sans-chèque).

Adoptée en 1995, la Loi 90 oblige les entreprises dont la masse salariale dépasse 250 000 \$ à investir l'équivalent de 1% de leur masse salariale dans la formation de leurs employés. Celles qui ne le font pas doivent remettre la somme équivalente au Fonds national de la main-d'œuvre. Comme prévu lors de son adoption, la loi a été évaluée en 2000. Il en est ressorti la nécessité de la maintenir pour une autre période de cinq ans de façon à permettre une meilleure évaluation des retombées.



# Baisses d'impôt

## Synthèse

- √ Le régime fiscal du Parti Québécois est le plus progressif en Amérique du Nord : 40 % des contribuables du Québec ne paient pas d'impôt.
- √ En 2002, le fardeau fiscal des contribuables aura diminué en moyenne de 20 %.
- √ Les contribuables à faible revenu jouissent d'allègements fiscaux importants ou d'une exemption.
- √ À partir de janvier 2002 indexation annuelle et automatique des tranches de revenu imposable et des différents crédits d'impôt.

La réforme de la fiscalité entreprise par le gouvernement du Parti Québécois a rendu le système des impôts plus simple, plus équitable et davantage créateur d'emplois. **Les baisses d'impôt profitent particulièrement à la classe moyenne et combattent ainsi le danger d'appauvrissement individuel et collectif lié au fardeau fiscal.**

Sur quatre budgets, de 2000-2001 à 2003-2004, la baisse du fardeau fiscal des ménages sera de 11 milliards \$. **Le gouvernement du Parti Québécois se trouve ainsi à retourner aux contribuables 10 milliards \$ de hausses successives qui leur avaient été imposées par le gouvernement libéral.**

Pour l'année 2004-2005, la baisse d'impôt sera de plus de \$ 4 milliards. Donc les baisses d'impôt auxquelles le gouvernement a procédé en faveur des particuliers sont donc tout à fait considérables. **Sur cinq exercices financiers, de 2000-2001 à 2004-2005, elles représentent 15 milliards \$.**

**Depuis 1994, le gouvernement du Parti Québécois s'est attelé spécifiquement à diminuer le fardeau fiscal des classes plus défavorisées :**

- 200 000 contribuables additionnels à faible revenu ne payent plus d'impôt (jusqu'à 26 000 \$);
- Le crédit d'impôt pour la TVQ a augmenté de manière substantielle (2 millions de ménages à faible et moyen revenu ont bénéficié de ce crédit);
- En 1998, l'impôt des ménages gagnant moins de 50 000 \$ par année (23 % des ménages) a diminué de 15%;
- Les ménages gagnant moins de 10 000 \$ annuellement ne paient aucune taxe de vente.

**Bref, le régime fiscal du gouvernement du Parti Québécois est le plus progressif en Amérique du Nord : actuellement, 40 % des contribuables du Québec ne paient pas d'impôt.**

Ils bénéficient des mêmes services publics sans avoir à y contribuer par cet impôt. Les classes défavorisées jouissent ainsi d'un allègement ou d'une exemption d'impôt alors que les individus ayant des revenus élevés assument une part proportionnellement plus grande de la facture fiscale totale.

# Santé

## Synthèse

- √ Hausse annuelle des budgets de la santé de l'ordre de 1 milliard \$ depuis 1997-1998.
- √ Création d'un régime d'assurance-médicaments.
- √ Création d'Info-Santé.
- √ Implantation des Groupes de médecine de famille.
- √ Amélioration notable du maintien à domicile.

La réforme du système de santé n'était pas un choix : elle était nécessaire. **Parce que le gouvernement libéral a refusé pendant neuf ans de réaliser une réforme entreprise partout ailleurs au Canada, le gouvernement du Parti Québécois était dans l'obligation d'agir rapidement.** Le système de santé avait été pensé et bâti 25 ans plus tôt. Il tenait compte des besoins d'alors et ces besoins avaient radicalement changé.

Cette réforme essentielle, le gouvernement du Parti Québécois a dû l'entreprendre au moment même où le gouvernement fédéral commençait à imposer des compressions qui ont atteint 6,1 milliards \$ entre 1994 et 2000 dans les transferts au Québec pour la santé et les services sociaux et ce, dans un contexte de croissance des besoins. Malgré ces difficultés, **les Québécoises et Québécois peuvent être aujourd'hui assurés d'un réseau de santé de qualité** qui demeure l'un des meilleurs au monde.

En effet, **le virage ambulatoire a transformé de manière bénéfique notre système de soins :**

- performance accrue du secteur hospitalier;
- augmentation des chirurgies d'un jour;
- diminution du taux d'hospitalisation;
- ouverture de nouvelles places d'hébergement pour personnes âgées en perte d'autonomie (un peu plus de 1200 nouvelles places en moins de quatre ans).

Si notre système de santé a connu d'importantes mutations au cours des dernières années et s'il nécessite encore des ajustements, il n'en demeure pas moins que son état s'est grandement amélioré: par exemple, **le nombre de personnes ayant séjourné 48 heures ou plus à l'urgence a diminué de plus de 50 %**. En outre, Info-Santé ne répondait qu'à 58% des besoins en 1994. Ce service est à présent accessible à toute la population, 24 heures par jour, 7 jours par semaine.

**Le gouvernement du Parti Québécois s'est en outre assuré d'une hausse annuelle des budgets de la santé et des services sociaux de près de 1 milliard \$ depuis 1997-1998 :** les investissements en santé ont ainsi augmenté de 36% passant de \$12,9 milliards à \$17,5 milliards en 2002-2003.

**Le gouvernement du Parti Québécois a décidé de procéder à l'implantation de Groupes de médecine de famille.** Ces GMF sont de puissants moyens d'offrir à la population des services de santé efficaces et adaptés : ils assurent l'accessibilité 24 heures par jour, 7 jours par semaine aux soins de santé. Ils offrent une gamme de services aux personnes qui s'inscrivent volontairement à ce programme et ont à leur égard une responsabilité de prise en charge continue. Cette initiative du gouvernement du Parti Québécois permet une médecine plus près des personnes et de leurs besoins.

Une quinzaine de groupes de médecine de famille étant à ce jour accrédités, le gouvernement annonçait en février 2003 un investissement de \$50 millions pour faire passer ce nombre à 100 d'ici la fin de l'année.

Pour les personnes âgées, entre 1998 et 2000, le gouvernement du Parti Québécois injectait 58 millions \$ permettant de **desservir 25 000 usagers additionnels en maintien à domicile, tout en créant près de 1 000 emplois pour améliorer les services aux 37 000 personnes en hébergement.**

Les actions du gouvernement en matière de santé et de services sociaux ont donc été multiples et diversifiées. Par ailleurs, le plus important programme social depuis la fin des années 1970 a été mis sur pied : **le programme d'assurance-médicaments a permis à 1,4 million de Québécoises et de Québécois d'avoir un accès garanti, à prix raisonnable, aux médicaments essentiels.** De ce nombre, 400 000 enfants et personnes à charge qui ne bénéficiaient d'aucune protection auparavant sont maintenant protégés gratuitement.

# Famille

## Synthèse

- √ Depuis 1997, 160 000 nouvelles places en services de garde ont été créées.
- √ Unification des allocations familiales, des allocations pour jeune enfant et des allocations à la naissance.
- √ Instauration d'une perception automatique des pensions alimentaires.
- √ Implantation d'un service de maternelle à plein temps pour les enfants de cinq ans.
- √ Avec les services de garde dans les écoles, ce sont au total 425 000 enfants qui bénéficient de la politique familiale du Parti Québécois.

Au niveau des services sociaux, **le gouvernement du Parti Québécois a porté son attention sur la famille.** En effet, en affirmant que les enfants sont au cœur de ses choix, le gouvernement a pris parti pour la famille. Il a traduit cette volonté en adaptant ses politiques à l'évolution des besoins des familles et aux nouvelles réalités du marché du travail.

Depuis qu'il a lancé sa politique familiale, le PQ a créé 160 000 places en garderie et il est le seul parti à s'être engagé à investir les sommes nécessaires pour compléter le réseau qui comptera 200 000 places d'ici 2005.

Entre 1985 et 1994, les libéraux n'ont créé que 28 000 places. Depuis l'avènement de la politique familiale en 1997, le gouvernement a donc créé cinq fois plus de places que les libéraux durant toute la durée de leur mandat.

Pour favoriser l'intégration à l'école et la réussite scolaire, le gouvernement a aussi offert l'entrée à l'école maternelle à temps plein dès l'âge de cinq ans.

**Le gouvernement du Parti Québécois a également implanté un service de maternelle à plein temps pour les enfants de cinq ans.** Bien que sa fréquentation relève du choix des parents, ce programme a connu un immense succès : 98 % des enfants admissibles étaient déjà inscrits en septembre 1997.

Une mesure supplémentaire adoptée par le gouvernement du Parti Québécois a nettement amélioré le soutien financier aux familles par une **allocation unifiée qui regroupe l'allocation familiale, l'allocation pour jeune enfant et l'allocation à la naissance.** Cette unification a notamment été bénéfique pour les parents à faible revenu. Conscient de la fragilité économique de bon nombre de familles monoparentales, le gouvernement du Parti Québécois **a de plus adopté la Loi sur la perception automatique des pensions alimentaires.**

En juin 2002, adoption de la loi instituant l'union civile et établissant de nouvelles règles de filiation, créant une nouvelle institution : l'union civile. Conçue au bénéfice des couples, formés de personnes de sexe différent ou de même sexe, qui souhaitent s'engager publiquement à faire vie commune et à respecter les droits et les obligations qui s'y rattachent.

# Le déficit zéro

## Synthèse

√ Atteinte du déficit zéro en 1999, un an plus tôt que prévu.

√ Cet exercice résulte d'un consensus social.

√ Durant cette période, diminution du fardeau fiscal des contribuables.

Lorsque le Parti Québécois a formé le gouvernement à l'automne 1994, les finances publiques du Québec étaient dans un état lamentable. L'administration libérale sortante venait d'imposer plus de 10 milliards \$ en nouvelles taxes aux contribuables et accumulait déficit sur déficit, ajoutant 23 milliards \$ à la dette du Québec.

Lors du Sommet socio-économique de 1996, **tous les acteurs de la société québécoise ont décidé d'assainir les finances publiques** et de lutter contre l'endettement par des emplois pour le plus grand nombre et l'égalité des chances. Traduisant cette détermination, le gouvernement du Parti Québécois a ainsi fait adopter par l'Assemblée nationale une loi sur l'élimination du déficit et le respect de l'équilibre budgétaire.

Le gouvernement du Parti Québécois a respecté ses objectifs. En 1994, le déficit s'élevait à 5,8 milliards \$. **Cinq ans plus tard, soit au printemps 1999, le gouvernement annonçait l'atteinte du déficit zéro** (et cela avec plus d'un an d'avance sur l'échéancier !).

**La dette, c'est également important.** La preuve : le premier remboursement de la dette dans toute l'histoire du Québec a été réalisé par le gouvernement du Parti Québécois en 2000-2001 : 450 M\$. Depuis l'atteinte du déficit zéro en 1998-1999, la dette a de moins en moins d'importance par rapport à notre capacité de payer. Le poids de la dette par rapport au **PIB est passé de 44% à 35% en seulement cinq ans.**

Reconnaissance de la qualité de crédit du Québec par les marchés financiers : **Moody's a augmenté la cote de crédit du Québec : A1** « Cette révision reflète l'amélioration significative de la performance financière du Québec et la tendance à la baisse du fardeau de la dette. »

Sous les Libéraux le ratio dette/PIB a augmenté de 50% (6 décotes).

La dette augmente encore en valeur absolue, en raison des investissements dans les routes, les universités et des équipements médicaux.

**Depuis 6 ans, nous ne nous endettons plus pour payer l'épicerie, comme au temps des libéraux.**

## Les jeunes

### Synthèse

- √ Mise en place d'un fonds de 240 millions \$ dédié à l'intégration de la jeunesse.
- √ Création de 106 Carrefours jeunesse-emploi (CJE).
- √ Création de 153 Centres locaux de développement (CLE).
- √ Vaste campagne de recrutement au sein de la fonction publique afin de rajeunir cette dernière.
- √ États généraux sur l'éducation et refonte de la grille des cours.
- √ Nomination d'un ministre délégué à la protection de la jeunesse.
- √ Revalorisation de la formation professionnelle.
- √ Gel des frais de scolarité, qui restent les plus bas en Amérique du Nord.
- √ Diverses bonifications du régime d'aide financière aux études.
- √ En 2001-2002, injection de 1 milliard \$ dans le réseau de l'éducation.
- √ La prime à l'établissement pour jeune agriculteur est doublée

Lors du Sommet socio-économique de 1996, les enjeux majeurs des trois secteurs stratégiques que sont l'emploi, l'éducation et la lutte contre l'exclusion ont fait l'objet de consensus entre les jeunes, les partenaires et le gouvernement. Par la suite, le gouvernement du Parti Québécois a procédé à l'adoption de diverses mesures.

### **Le gouvernement a ainsi mis en place un fonds de 240 millions \$ spécialement dédié à l'intégration de la jeunesse.**

Ce Fonds jeunesse, auquel contribuent les employeurs pour 50 %, finance des projets qui visent l'acquisition d'une première expérience de travail. Il finance également des projets qui visent à lutter contre le décrochage scolaire, à faciliter l'accès à l'emploi des jeunes des communautés culturelles et des minorités visibles et à mieux soutenir les jeunes des milieux défavorisés dans leur intégration sociale.

### **Créés au cours des huit dernières années par le gouvernement du Parti Québécois, 106 Carrefours jeunesse-emploi (CJE) viennent aujourd'hui en aide aux jeunes de 16 à 35 ans.**

Leurs champs d'action s'articulent autour de la prévention du décrochage, de la réinsertion sociale, du développement de l'employabilité et de l'intégration à l'emploi. Les rapports annuels des activités des Carrefours témoignent de la pertinence de ces centres de service. À titre d'exemple, en 1999 seulement, 215 235 jeunes avaient visité un carrefour, 18 152 avaient trouvé un emploi par le biais de ce service et plus de 585 individus avaient démarré leur propre entreprise. À la lumière de ces données, il semble évident que les Carrefours jeunesse-emploi sont de puissants outils qui permettent aux jeunes Québécoises et Québécois d'intégrer le marché du travail.

Dans ce même esprit de services adaptés aux jeunes, **les Centres locaux de développement (CLD), mis sur pied par le gouvernement du Parti Québécois** lors de son précédent mandat, offrent un programme spécifique aux jeunes des régions afin de les inciter à y vivre et à participer à leur développement. Ce programme « Jeunes Promoteurs » permet à des jeunes de créer une première entreprise, de bénéficier d'un soutien technique et financier et de profiter d'un suivi.

**De plus, c'est le gouvernement du Parti Québécois qui a osé miser sur la relève en entreprenant la plus vaste campagne de recrutement depuis 20 ans afin de rajeunir la fonction publique.** Ceci permet à de nombreux jeunes de dénicher un emploi de qualité, stable et stimulant.

Comme il s'y était engagé lors de la campagne électorale de 1994 et comme le demandaient depuis plusieurs années les acteurs du milieu de l'éducation, **le gouvernement du Parti Québécois a tenu les États généraux sur l'éducation.** Ce fut la consultation la plus importante depuis la Commission Parent. À la suite de ces États généraux, le gouvernement procédait à une réforme déterminante.

Depuis trente ans, la grille des programmes d'étude du primaire et du secondaire s'était alourdie de divers cours, souvent au gré des modes. En ce sens, on ne distinguait plus les formations essentielles des formations complémentaires. **Le gouvernement du Parti Québécois a donc recentré cette grille en mettant l'accent sur les matières essentielles,** telles l'apprentissage des langues, des mathématiques, des sciences et de la technologie. Les sciences sociales et l'art ne sont pas en reste puisque la nouvelle grille valorise une solide connaissance de l'histoire, de la géographie, de l'économie, de l'éducation à la citoyenneté et des arts.

Afin de favoriser le succès des enfants et d'aider à combattre le décrochage scolaire, **on a procédé à une revitalisation de la formation professionnelle de niveau secondaire,** notamment en modifiant la Loi sur l'instruction publique pour reconnaître le caractère spécifique de cette formation. La formation professionnelle est dorénavant régie par un régime pédagogique qui lui est propre. De plus, le gouvernement du Parti Québécois a grandement augmenté le nombre de places disponibles en formation professionnelle et a modernisé les équipements et le parc immobilier. **En quatre ans, le gouvernement du Parti Québécois a investi 240 millions \$ à cette fin.**

Toutes ces mesures ont donné des résultats. Ainsi, sous le régime libéral, l'inscription des jeunes de moins de vingt ans en formation professionnelle avait chuté dramatiquement pour atteindre son plus bas niveau en 1993-1994, soit 18 840 inscriptions. **En trois ans seulement, le gouvernement du Parti Québécois a réussi à porter le nombre d'inscriptions à 25 658, soit une croissance de 36 %.**

À l'élection générale de 1994, le Parti Québécois s'engageait à geler les frais de scolarité universitaire pour toute la durée de

son mandat. Il a tenu parole. Avant l'élection de 1998, il réitérait cet engagement, et ce malgré un contexte budgétaire difficile. **Les frais de scolarité demeurent ainsi au même niveau et sont toujours les plus bas en Amérique du Nord.**

Or, non seulement les frais de scolarité n'ont pas augmenté depuis 1994, mais **le gouvernement du Parti Québécois a procédé à diverses bonifications du régime d'aide financière aux études :**

- depuis 1999, les frais de garde pour études à temps partiel sont admissibles au crédit d'impôt pour frais de garde d'enfant;
- les jeunes diplômés bénéficient d'un crédit d'impôt égal à 23 % des intérêts versés sur les prêts étudiants;
- la partie des bourses d'études exemptée d'impôt a été portée de 500 \$ à 3000 \$;
- finalement, 24 millions \$ ont été réservés pour accroître de 40 % les bourses accordées aux étudiants des cycles supérieurs.
- Depuis mars 2001, les étudiants à temps partiel sont admissibles à des prêts correspondant au montant des droits de scolarité.

Lors du budget 2001-2002, le gouvernement du Parti Québécois a respecté les engagements qu'il avait contractés lors du Sommet du Québec et de la jeunesse : **il a ainsi injecté 1 milliard \$ dans le réseau de l'éducation et poursuivi sa bonification du régime d'aide financière aux étudiants en y ajoutant 38 millions \$.**

Par ailleurs, le gouvernement du Parti Québécois a toujours été préoccupé par la situation des nombreux jeunes qui éprouvent des difficultés particulières d'intégration dans la société. C'est pourquoi **le gouvernement du Parti Québécois a nommé un ministre délégué responsable particulièrement du domaine de la protection de la jeunesse.** En outre, les budgets consacrés à l'aide aux jeunes en grande détresse ont augmenté dans le cadre d'un plan triennal de 27,5 millions \$ par année.

Dans le but de faciliter la participation des jeunes à l'agriculture, la prime aux diplômés du niveau secondaire est passée de 10 000\$ à 20 000\$ et celle aux détenteurs d'un diplôme d'études collégiales en agriculture est passée de 20 000\$ à 30 000\$.



# Les aînés

## Synthèse

- √ Sécurisation des prestations du Régime des rentes.
- √ Augmentation considérable du nombre de logements adaptés aux personnes âgées.
- √ Ouverture massive de nouvelles places d'hébergement.
- √ Une toute première politique québécoise de maintien à domicile

Le vieillissement de la population est un phénomène qui prend de plus en plus d'importance en ce début de millénaire. Au cours des dernières décennies, nous avons réussi à augmenter l'espérance de vie sans tenir suffisamment compte de la qualité de vie qui doit s'y rattacher. **C'est la raison pour laquelle le gouvernement du Parti Québécois a réaménagé ses services et ressources pour mieux tenir compte des besoins particuliers des aînés.** Mentionnons, à titre d'exemples, les actions suivantes :

- le **Programme Achat-rénovation**, une aide du gouvernement pour la rénovation ou l'acquisition de logements destinés notamment à des personnes âgées;
- **l'Opération 2000 lits**, qui crée des places d'hébergement pour la clientèle âgée et en perte d'autonomie
- **une plus grande accessibilité au Programme Allocation-Logement** : en ramenant l'âge d'admissibilité à 55 ans, le gouvernement permet à plus de 73 000 ménages âgés d'y participer;
- **le soutien à l'Association nationale des OSBL d'habitation et d'hébergement** pour personnes âgées et le développement d'un nouveau programme architectural tenant compte des besoins particuliers des personnes en perte d'autonomie légère;
- **la sécurisation des prestations du Régime des rentes du Québec** par un financement plus adéquat;
- la modification du Code civil, en 1996, afin de **supprimer le caractère légal de l'obligation alimentaire des grands-parents à l'égard de leurs petits-enfants**;
- **Le maintien à domicile** a bénéficié de 60 M\$ depuis le budget 1999-2000. Le gouvernement a également investi 69 M\$ (dont 32 M\$ récurrents) dans **l'économie sociale** entre 2000 et 2002. Pour leur part, les CLSC ont reçu 23 M\$ supplémentaires en décembre 2000 pour l'ensemble de leur mission. Le 21 février 2003, 130 M\$ additionnels ont été investis dans le maintien à domicile, ce qui permettra d'offrir des soins à 23 000 personnes supplémentaires, incluant 12 000 personnes âgées en perte d'autonomie. Cette nouvelle politique prévoit

notamment 10 M\$ pour financer les services de répit aux aidants naturels. Quelques 6 400 familles profiteront de ces mesures.

## Les femmes

- √ Adoption de la Loi sur l'équité salariale.
- √ Nouveau programme d'action en matière de condition féminine, « *L'égalité pour toutes les Québécoises* ».
- √ Soutien de l'entrepreneuriat féminin.
- √ Adoption de la Loi facilitant le paiement des pensions alimentaires.
- √ Instauration d'un nouveau modèle de fixation des pensions alimentaires.

Depuis toujours, les femmes travaillent, au même titre que les hommes, à faire du Québec une société plus prospère, plus équitable et plus libre. Il est temps qu'elles recueillent, elles aussi, le fruit de ces efforts. Mais surtout, il est temps qu'elles occupent la place qui leur revient pour développer leurs talents et donner la pleine mesure de leurs capacités.

Le secteur du travail a retenu l'attention du gouvernement du Parti Québécois. En 1994, les femmes constituaient près de 45 % de la main-d'œuvre et leur salaire n'atteignait globalement que 70 % de celui des hommes. **Le gouvernement du Parti Québécois a donc répondu à une revendication historique des femmes en adoptant une Loi sur l'équité salariale** dont l'objectif est de corriger cet écart fondé sur une discrimination systématique. Cette loi s'applique à toutes les entreprises comptant plus de dix employés.

Le 24 août 2000, le gouvernement du Québec dévoilait un nouveau programme d'action en matière de condition féminine pour les trois prochaines années. **Le programme « L'égalité pour toutes les Québécoises »**, qui interpelle quelque trente ministères et organismes du gouvernement, regroupe 58 actions concrètes dans les secteurs de l'emploi, de la conciliation travail et famille, de la lutte contre la pauvreté et les inégalités sociales, du partage du pouvoir, de l'éducation et de la formation, de la santé et du bien-être, de la lutte contre la violence, des relations internationales, de la reconnaissance et du respect des droits, du développement local et régional.

Outre ces 58 actions sectorielles, le gouvernement du Parti Québécois a aussi donné lieu à des interventions concertées auxquelles participent plusieurs ministères ou organismes et qui portent sur des enjeux de première importance pour les femmes. **Le premier des ces « projets mobilisateurs »**, c'est ainsi que l'on nomme ces interventions concertées,  **vise à soutenir l'entrepreneuriat féminin** en accordant une attention toute particulière au développement local et régional. **Le tiers des propriétaires d'entreprises sont aujourd'hui des femmes : leur nombre croît trois fois plus rapidement que celui des hommes entrepreneurs.**

Au niveau des familles, rappelons que **c'est le gouvernement du Parti Québécois qui a adopté une Loi facilitant le**

**paiement des pensions alimentaires** (voir la section « Famille »). Or, le gouvernement s'est également attaqué à l'insuffisance des montants versés pour répondre aux besoins des enfants. **Un nouveau modèle de fixation des pensions alimentaires a donc été institué**, tenant compte de la responsabilité du soutien financier des enfants en proportion des revenus respectifs des parents et de l'obligation alimentaire du parent qui doit verser une pension. Au surplus, la pension alimentaire n'est plus imposable pour la personne qui la reçoit. Rappelons qu'au Québec, c'est environ 80 % des familles monoparentales qui sont dirigées par des femmes.

**Une nouvelle Politique d'intervention sur la violence conjugale a aussi été mise de l'avant.** Elle vise à coordonner les efforts des différents partenaires de manière à diminuer de façon aussi radicale que possible les coûts humains, sociaux et économiques de la violence. Par ailleurs, en choisissant de soutenir financièrement la rénovation des maisons d'hébergement pour les femmes victimes de violence conjugale, le gouvernement du Parti Québécois a souhaité assurer une meilleure sécurité aux résidentes.

# Développement des régions

## Synthèse

- √ Implantation des Centres locaux de développement (CLD).
- √ Instauration des Fonds de solidarité sociale.
- √ Reconstitution du programme tripartite d'infrastructures.
- √ Depuis 1994, implantation de divers Fonds de diversification économique.
- √ Augmentation considérable des budgets des CLD afin d'accroître leur capacité d'action.
- √ Création du Secrétariat aux régions-ressources (budget de 800 millions \$).
- √ Système d'avantages fiscaux pour les entreprises attachées aux régions-ressources.

Depuis quelque temps, certaines régions québécoises connaissent de graves problèmes socio-économiques. En effets, bon nombre de ces dernières éprouvent des difficultés à retenir leurs jeunes. Ces derniers quittent leur région natale afin de rejoindre les grands centres urbains et y dénicher un emploi. Pleinement conscient de ce fait, le gouvernement du Parti Québécois s'est attelé à fournir une aide tangible et efficace à ces régions. Dans le but de tenir compte des spécificités de chaque région et de simplifier l'accès aux services, **le gouvernement du Parti Québécois s'est engagé dans une réorganisation majeure de ses modes d'intervention sur le territoire québécois.**

Cette démarche visait principalement le regroupement des services, la responsabilité des instances régionales et locales ainsi que la création de partenariats entre acteurs locaux et régionaux. Elle a notamment pris la forme:

- **de l'implantation de centres locaux de développement.** Le CLD est un guichet multiservices de première ligne à l'intention de l'entrepreneuriat local, géré par les acteurs locaux sur le territoire d'une MRC ou de son équivalent dans les communautés urbaines;
- **entre 1998 et 2001, le budget du dossier « ruralité » du ministère des Régions est passé de 1,3 M\$ à 3 M\$.** Le rôle des CLD, déjà reconnu comme centrale dans la Politique de soutien au développement local et régional, a été renforcé avec la Politique de la ruralité dévoilée en décembre 2001.
- **d'un nouveau ministère des Régions,** devant agir en étroite liaison avec les organismes de développement régional comme les centres locaux de développement (CLE), les conseils régionaux de développement (CRD) et la Table Québec-régions;
- **d'ententes cadres de développement déterminant les priorités retenues par le gouvernement du Parti Québécois** et chaque CRD pour une durée de cinq ans. Le gouvernement a signé de telles ententes avec la quasi-totalité des régions.

Afin de favoriser le développement économique des régions, **le gouvernement du Parti Québécois a implanté les Fonds régionaux de solidarité.** En association avec le Fonds de solidarité des travailleurs du Québec, ces fonds de capital de risque couvrent maintenant toutes les régions du Québec. Ils ont pour principal objectif la création d'emplois par des investissements dans des entreprises en démarrage, en croissance ou en redressement.

**Le gouvernement du Parti Québécois a reconduit en 1997 le programme tripartite d'infrastructures** afin de permettre aux municipalités de réaliser des travaux de réfection, d'amélioration ou de construction d'infrastructures de base et de mettre en place divers équipements qui contribuent au développement économique. Des travaux d'une valeur de 335 millions \$ ont ainsi pu être entrepris.

**En 1998, le gouvernement a mis en place un Fonds de diversification économique à l'intention de plusieurs régions.** En 1999, la région Gaspésie-îles-de-la-Madeleine se voyait dotée d'un Fonds de diversification de l'ordre de 7 millions \$. En 2000, une enveloppe supplémentaire de 50 millions \$ a été allouée pour favoriser la diversification économique de douze autres régions, soit celles du Bas-Saint-Laurent, du Saguenay-Lac-Saint-Jean, de la Mauricie, de l'Estrie, de l'Abitibi-Témiscamingue, de la Côte-Nord, du Nord-du-Québec, de Chaudière-Appalaches, de Lanaudière, des Laurentides, de la Montérégie et du Centre-du-Québec. De la même façon, **le gouvernement a créé un nouveau programme de garanties de prêts pour le démarrage de petites entreprises** qui profite au développement économique de plusieurs régions du Québec.

Or, certaines régions nécessitaient des mesures encore mieux adaptées à leur réalité. C'est pourquoi le gouvernement du Parti Québécois annonçait en mars 2001 la création du Secrétariat aux régions-ressources, un nouvel outil afin de soutenir encore plus efficacement le développement régional. Sept régions ont été identifiées comme « régions-ressources » : Gaspésie-îles-de-la-Madeleine, Bas-Saint-Laurent, Côte-Nord, Nord-du-Québec, Saguenay-Lac-Saint-Jean, Abitibi-Témiscamingue et Mauricie.

Doté d'un budget de 800 millions \$, le Secrétariat aux régions-ressources implante de nouvelles mesures structurantes respectueuses des objectifs de développement durable qui sont chers au gouvernement. Ceci permet à ces régions de disposer de puissants leviers afin de se prendre en main. **Le gouvernement du Parti Québécois a également mis sur pied un système d'avantages fiscaux pour les entreprises désireuses de s'installer dans les régions-ressources :**

- **impôt zéro pendant dix ans** pour les PME manufacturières dans les régions-ressources éloignées (147 millions \$);
- **nouveau crédit d'impôt de 40 %** sur les salaires pour la création d'emplois dans la transformation des ressources (65 millions \$).

# Développement durable

## Synthèse

- √ Traitement des eaux usées et des sols contaminés.
- √ Création du parc marin du Saguenay-Saint-Laurent.
- √ Lutte contre les gaz à effet de serre.

Le respect du développement durable, c'est-à-dire un développement qui réponde aux besoins actuels sans compromettre la capacité des générations futures de répondre aux leurs, constitue l'un des fondements du projet de société du gouvernement du Parti Québécois. **Depuis 1994, le gouvernement a pris le virage du développement durable en s'assurant que les considérations environnementales soient au centre de ses processus décisionnels.**

Le gouvernement du Parti Québécois a ainsi investi 588 millions \$ sur quatre ans dans le Programme d'assainissement des eaux municipales, ce qui a permis à 132 nouvelles municipalités d'assainir leurs eaux usées. **Ceci a engendré 7 000 nouveaux emplois et a permis de porter à 98 % la proportion de la population bénéficiant d'une station d'épuration des eaux.**

D'autres mesures témoignent de l'intérêt du gouvernement du Parti Québécois pour le développement durable:

- une **nouvelle Politique de protection des sols** et de réhabilitation des terrains contaminés;
- l'assujettissement des grands projets industriels à la **procédure d'évaluation des impacts environnementaux**;
- **l'élimination des BPC** de Saint-Basile-le-Grand;
- la signature d'une troisième entente de concertation qui assurera, jusqu'en 2003, la **poursuite des activités du Plan d'action Saint-Laurent Vision 2000**;
- un processus de consultation en vue d'établir une **politique nationale de l'eau** et, d'ici là, l'imposition d'un moratoire sur l'embouteillage des eaux souterraines;
- l'investissement de 35 millions \$ pour **l'amélioration et le développement des 19 parcs québécois** représentant plus de 5 500 km<sup>2</sup> de territoires protégés;

- la création du **parc marin du Saguenay-Saint-Laurent**;
- une prise de position ferme du Québec dans la **lutte contre les gaz à effet de serre**, responsables de nombreuses perturbations climatiques à travers le monde;
- l'adoption **d'une politique de rejet des eaux usées** établissant des normes strictes pour chaque projet d'usine de traitement.



## Culture et fiscalité

### Synthèse

√ Levée du moratoire sur la construction d'équipements culturels. Avec le budget 2001-2002, le gouvernement lève le moratoire sur la construction d'équipement culturels lui permettant ainsi de compléter en priorité la mise en place du réseau de bibliothèques publiques et de celui des salles de spectacles en régions, dans la capitale et la métropole :

√ Renforcement de Télé-Québec.

- 30 millions \$ en 2001-2002

√ Repenser la fiscalité municipale

- 120 millions \$ en 2002-2003
- 12 millions \$ pour renforcer la mission culturelle de Télé-Québec en 2001.
- Construction de la Grande Bibliothèque du Québec.

Restauration de la Commission de la protection de la langue française pour assurer un meilleur suivi de la situation du français dans l'affichage.

Enfin, il y avait un urgent besoin de repenser **la fiscalité municipale** ; il fallait une réorganisation importante pour les communautés humaines qui bénéficient des mêmes services, du même espace économique, des mêmes retombées des progrès, puissent les partager. C'est là la base de la réorganisation municipale. Elle se fonde sur une démocratie où on n'abandonne pas son voisin sous prétexte que cela ne nous préoccupe pas. Il était nécessaire de mettre un terme à la concurrence entre les municipalités, pour se renforcer, et ainsi faire face à la mondialisation.

Ce document a été réalisé  
par le Service des communications  
du Parti Québécois.

1<sup>er</sup> trimestre 2003

Pour nous joindre :

1200, avenue Papineau  
Bureau 150  
Montréal (Québec) H2K 4R5

Téléphone : (514) 526-0020  
Télécopieur : (514) 526-0272  
Courriel : [info@pq.org](mailto:info@pq.org)  
Internet : [www.pq.org](http://www.pq.org)